

Nombre de syndics en exercice	: 10+4
Nombre de présents ou représentés	: 09+1
Pour	: 09
Contre	: 00
Abstention	: 00

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT

Séance du 26 janvier 2026

L'an deux mille vingt-six, le 26 janvier à 09h30, le syndicat du Canal de Gap est assemblé en session ordinaire au siège de l'ASA après convocation légale, sous la présidence de M. Claude Nebon qui rappelle que la convocation légale a été adressée en date du 15 janvier 2026.

Étaient présents : Claude Nebon, Jérôme Amouriq, Jean Pierre Martin, Robert Nebon, Rémi Queyrel, Jean François Tourres, Joël Reynier (suppléant)

Étaient excusés et représentés : René Eymery (Pouvoir donné à Robert Nebon), Christel Gagliardo (Pouvoir donné à Claude Nebon), Nathalie Baille (Pouvoir donné à Jérôme Amouriq)

Était absent : Pascal Gael

Assistaient sans voix délibérante : De Truchis Vincent (Directeur), Chaix Richard (Responsable Administratif et Financier),

Secrétaire de séance : Jean François Tourres

Objet : Travaux de blindage de la face amont du barrage et blocs d'enrochement en aval de la Doucine – Demande de financement Agence de l'Eau

Le Président expose la situation du barrage des Ricous et sa nécessité de bon fonctionnement et de robustesse dans le temps.

Il rappelle que la prise des Ricous est fonctionnelle sur le plan écologique, dans le sens où elle est dotée d'une passe à poissons, d'une vanne de transit des matériaux sédimentaires, de dispositifs de mesures dérivées et autres.

Les importantes crues intervenues, au cours de ces dernières années, ont porté atteinte à l'intégrité de l'ouvrage, avec dégradation des bétons de la face amont du barrage, arrachement de blocs de grès du Champsaur utilisés en revêtement des bétons de structure du barrage.

Monsieur le Président indique que :

- Les travaux de mise en œuvre des travaux de mise en œuvre de blindage, face amont du barrage, sont estimés à 70 000 € HT.
- Les travaux de mise en œuvre des blocs d'enrochement, en aval de la Doucine, de manière partiellement enfouis dans les alluvions s'élèvent à 260 000 € HT.
- Les travaux de rejointoiement des blocs de grès du Champsaur s'élèvent à 76 000 € HT

Soit un total de 406 000 € HT.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le syndicat à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Donne un avis favorable à la demande de financement auprès de l'Agence de l'Eau
- Sollicite de l'Agence de l'Eau, l'attribution d'une subvention
- Autorise le Président à signer tous documents relatifs à cette affaire

Ainsi fait et délibéré à Gap, les jours, mois et an que dessus.

Certifiée et rendue exécutoire,

Le Secrétaire de séance



Jean François Tourres

Le Président



Claude Nebon